



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1199

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2010 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010

Délibération n° 2010-1199

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2010 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2010 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 37 256 415 € en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 18,160 M€, soit une baisse de 11,07 % par rapport au budget primitif 2009, arrêté à 20,421 M€.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 16,470 M€ et des dépenses réelles de 7,330 M€, l'autofinancement brut s'élève à 9,140 M€ en diminution par rapport à 2009 (11,532 M€). Le virement prévisionnel à la section d'investissement atteint 3,420 M€ au lieu de 5,236 M€ en 2009.

L'épargne nette ressort à 5,633 M€, en baisse de 2,926 M€ par rapport à 2009 (8,559 M€), après remboursement du capital emprunté de 3,507 M€ (2,973 M€ en 2009).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 19,097 M€ en diminution de 11,07 % par rapport au budget primitif 2009. Cette baisse est expliquée par une réduction des crédits opérationnels de 17,3 %.

Après extinction d'une dette ancienne (5 M€), résultat des opérations de compactage et de réaménagement de la dette, effectuées en 1992 et 1994, qui avaient produit un pic d'amortissement en 2008, l'amortissement reprend un profil régulier d'extinction. De nouveaux emprunts ont été réalisés pour financer les travaux d'investissement pour la construction des réseaux et sa sécurisation. L'encours de la dette est donc estimé, au 26 novembre 2009, à 39,480 M€ (31,994 M€ au 1er septembre 2008). Le besoin d'emprunter à long terme en 2010 serait de 2,625 M€.

En 2010, en mouvements réels, il est prévu de consacrer pour le paiement des investissements opérationnels, 11,837 M€ en dépenses et de recevoir 3,837 M€ en recettes, soit une charge nette de 8 M€.

La tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe des eaux pour 2010.

Budget primitif 2010 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
recettes réelles d'exploitation	18,751	16,470	- 12,17
recettes d'ordre d'exploitation	1,670	1,690	1,20
total recettes d'exploitation	20,421	18,160	- 11,08
dépenses réelles d'exploitation	7,219	7,330	1,52
dépenses d'ordre d'exploitation	13,202	10,830	- 17,97
total dépenses d'exploitation	20,421	18,160	- 11,08
autofinancement brut	11,532	9,140	- 20,74
remboursement capital	2,973	3,507	17,96
épargne nette	8,559	5,633	- 34,19
recettes réelles d'investissement	6,016	6,462	7,41
recettes d'ordre d'investissement	15,458	12,635	- 18,26
total recettes d'investissement	21,474	19,097	- 11,07
dépenses réelles d'investissement	17,549	15,602	- 11,09
dépenses d'ordre d'investissement	3,925	3,495	- 10,96
total dépenses d'investissement	21,474	19,097	- 11,07
total budget primitif	41,895	37,256	- 11,07

Section d'exploitation

La section d'exploitation pour 2010 est arrêtée à 18,160 M€, avec 7,330 M€ de dépenses réelles et 16,470 M€ de recettes réelles. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté urbaine déléguante relèvent de l'investissement.

Le tableau n° 2, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2009.

Budget primitif 2010 - budget annexe des eaux - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
recettes réelles d'exploitation	18,751	16,470	- 12,16
remboursement de charges des agents détachés	0,200	0,176	- 12,00
produits des services, du domaine et ventes diverses	0,001	0,001	0,00
dotations et participations	0,217	0,237	9,22
<i>dont coopération décentralisée avec Madagascar</i>	0,187	0,137	- 26,73
autres produits de gestion courante	11,873	12,025	1,28
<i>dont redevance des fermiers</i>	11,293	11,450	1,39
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	0,350	0,345	- 1,43
produits financiers (redevance "dette")	4,822	3,255	- 32,50
produits exceptionnels	1,638	0,775	- 52,68
<i>dont remboursements taxes foncières</i>	0,390	0,400	2,56
<i>dont participation fermiers aux frais de contrat</i>	0,282	0,350	24,11

Pour information à monsieur le vice-président Darne

<i>dont produit de cession immeuble Le Clip</i>	0,946	0,000	n.s
total des mouvements d'ordre	1,670	1,690	1,20
amortissements des subventions d'investissement	1,670	1,690	1,20
total recettes d'exploitation	20,421	18,160	- 11,07
dépenses réelles d'exploitation	7,219	7,330	1,54
charges à caractère général	1,635	1,666	1,89
<i>dont coopération décentralisée</i>	0,740	0,673	- 9,05
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	0,350	0,345	- 1,43
charges de personnel (chapitre 012)	1,808	1,853	2,49
autres charges de gestion courante	0,284	0,688	242,25
<i>dont contribution aux charges de structure du budget principal</i>	0,277	0,290	4,69
<i>dont location de locaux</i>	0,000	0,391	n.s
charges financières	2,233	2,136	- 4,34
<i>dont intérêts de la dette réglés à l'échéance</i>	1,941	1,939	- 0,05
<i>dont intérêts courus non échus (ICNE)</i>	0,292	0,292	0,000
charges exceptionnelles	1,209	0,937	- 22,50
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,462	0,413	- 10,60
<i>dont participation au syndicat Rhône-sud</i>	0,280	0,250	- 1,20
dépenses imprévues	0,050	0,050	0,00
total des mouvements d'ordre	13,202	10,830	- 17,97
amortissements-provisions	7,020	7,410	5,56
sorties patrimoniales de l'immeuble Le Clip	0,946	0,000	n.s
virement à la section d'investissement	5,236	3,420	- 34,68
total dépenses d'exploitation	20,421	18,160	- 11,07

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 16,470 M€ en mouvements réels, auxquels s'ajoutent 1,690 M€ de mouvements d'ordre, pour obtenir 18,160 M€ au total.

La principale recette provient des redevances des fermiers pour un total de 14,705 M€ en 2010 (16,115 M€ en 2009), constituées de deux éléments : d'une part, le remboursement de la dette 3,255 M€ (4,822 M€ en 2009) et, d'autre part, la redevance d'exploitation 11,450 M€ (11,293 M€ en 2009).

Le tableau n° 3, ci-dessous, présente l'évolution des redevances d'affermage et le taux de couverture de la dette.

Budget primitif 2010 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3

Libellé	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009	BP 2010
remboursement de la dette (1er élément)	7,677	6,441	5,616	4,822	3,255
redevance d'exploitation (2° élément)	10,294	10,505	9,993	11,293	11,450
versements des fermiers	17,972	16,946	15,609	16,115	14,705
évolution annuelle (en %)	- 3,45 %	- 5,71 %	- 7,89	3,39 %	- 8,75
recettes réelles d'exploitation	19,856	18,629	17,516	18,751	16,470
ratio des versements/recettes réelles	90,51 %	90,97 %	89,11 %	85,94 %	89,28 %

évolution du ratio	- 0,72 %	0,50 %	- 1,86 %	- 4,48 %	3,34 %
annuité globale de la dette à long terme (hors avances de l'Agence de l'eau)	7,113	11,004	8,606	4,294	5,446
remboursement de la dette/annuité	107,93 %	58,53 %	65,14 %	112,30 %	59,77 %

Le montant de la dette remboursé par le fermier, au titre du premier élément de la redevance contractuelle, est en diminution de 42,04 % par rapport au montant réalisé en 2008 et 32,50 % par rapport au BP 2009, suivant le rythme d'extinction de cette dette contractée en 1987.

Le produit de la redevance d'exploitation, qui constitue le deuxième élément du contrat d'affermage, est estimé à 11,450 M€ en augmentation de 1,39 %, soit + 0,157 M€ par rapport à 2009.

Ce montant est calculé d'après le prix de l'eau négocié avec les deux fermiers. Le prix du mètre cube d'eau hors taxe, validé par le Conseil du 17 décembre 2009, passe au 1er janvier 2010, pour une consommation semestrielle de 0 à 3 000 mètres cubes, de 1,0611 € HT/m3 à 1,0811 € HT/m3.

Divers remboursements et reversements, tels que ceux des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers (0,176 M€), des frais de suivi et de contrôle des fermiers (0,350 M€), des taxes foncières (0,400 M€) et de la contre-valeur de la redevance versée à la société Voies navigables de France (0,345 M€), totalisent 1,271 M€.

0,237 M€ sont attendus au titre des subventions versées par nos différents partenaires, dont celles à percevoir dans le cadre du programme de coopération décentralisée (0,137 M€) et celles de l'Agence de l'eau (0,100 M€).

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 7,330 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 10,830 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 18,160 M€ au total.

Les charges réelles augmentent de 1,54 % par rapport au budget primitif 2009, soit 0,120 M€.

Avec 0,740 M€, les subventions versées sont en baisse de 0,272 M€, soit - 27 %. Elles comprennent les principaux objets suivants :

- suite à l'adhésion de la Communauté urbaine au syndicat mixte Rhône-sud, le 1er janvier 2008, des versements sont prévus à ce titre (0,250 M€ en 2010),

- la prise à bail des nouveaux locaux nécessaires à l'installation des services de la direction de l'eau dans l'immeuble le Triangle à Lyon 3° qui est payée intégralement dans le budget annexe de l'assainissement (1,350 M€) et pour laquelle le budget annexe des eaux rembourse une quote-part de l'utilisation des locaux, soit un montant de 0,391 M€.

Les charges de personnel sont évaluées à 1,853 M€ contre 1,808 M€ au budget primitif 2009, soit une augmentation de 2,49 %. La masse salariale des 5 agents affectés à temps plein au budget des eaux représente 0,395 M€. Une partie du personnel, à la charge du budget de l'assainissement, travaille aussi à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau. Le coût de cette prestation facturée au budget des eaux est estimé à 1,244 M€ (1,350 M€ en 2009).

Les intérêts de la dette sont évalués à 1,939 M€ en 2010, soit un montant équivalent à 2009, ils étaient de 1,526 M€ en 2008. Les intérêts courus non échus (ICNE) restent également au montant de 2009, soit 0,292 M€. Depuis le 1er janvier 2008, le calcul des intérêts courus non échus (ICNE) s'effectue par différence entre le montant des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n et celui des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1. Les prévisions et réalisations peuvent donc être négatives si, comme en 2008, le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1 est plus important que celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n.

La loi Oudin, n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux collectivités compétentes dans ces domaines d'affecter jusqu'à 1 % des ressources des budgets annexes concernés à des actions de coopération. Ainsi, pour 2010, 0,200 M€ sont inscrits à destination du Fonds Eau.

Les crédits destinés aux autres actions de coopération internationale passent de 0,515 M€ à 0,473 M€, dont 0,182 M€ pour Madagascar et 0,100 M€ pour le Liban. Ces projets bénéficient de recettes de l'Union Européenne et du Fonds Eau à hauteur de 0,137 M€.

L'estimation des charges de structure reversées au budget principal est de 0,290 M€ et progresse de 4,69 % par rapport à 2009. Le calcul exact se fera, comme chaque année, au moment du compte administratif 2008 au vu des résultats effectifs de l'année.

En 2010, les dépenses pour ordre comprennent le virement à la section d'investissement (3,420 M€) et les dépenses d'amortissements des immobilisations (7,410 M€).

L'autofinancement brut diminue de 20,7 % par rapport à celui de 2009, avec un montant de 9,140 M€. En 2010, on enregistre une hausse des dépenses réelles limitée à 1,54 %, soit 0,120 M€ et une baisse des recettes réelles de 12,2 %, soit 2,281 M€.

Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 19,097 M€. En dépenses, 15,602 M€ correspondent à des mouvements réels, dont 11,837 M€ financeraient le paiement des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). C'est 61,98 % de la prévision totale.

En recettes, les écritures réelles représentent 6,462 M€. 3,837 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la PPI : subventions d'équipement (1,509 M€), avances remboursables (0,523 M€) et produit de la TVA (1,805 M€).

L'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement, s'établit à 9,140 M€. Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 1,805 M€. L'annuité 2010 que constitue l'étalement des subventions d'équipement reçues est proposée en dépenses d'ordre pour 1,690 M€. En recettes, la dotation aux amortissements des biens est évaluée à 7,410 M€. Compte tenu de ces mouvements d'ordre intersections, le virement de la section d'exploitation est proposé à 3,420 M€.

Le tableau n° 4, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2010.

Budget primitif 2010 - budget annexe des eaux - section d'investissement (en M€) - tableau n° 4

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
recettes réelles d'investissement	6,016	6,462	7,41
dont emprunt long terme	1,400	2,625	87,50
dont recettes opérationnelles	4,616	3,837	- 16,88
total des mouvements d'ordre	15,457	12,635	- 18,26
dont mouvements intersections	13,202	10,830	- 17,97
amortissements-provisions	7,020	7,410	5,56
sortie patrimoniale des locaux du Clip	0,946		
virement de la section de fonctionnement	5,236	3,420	- 34,68
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,255	1,805	- 19,96
total recettes d'investissement	21,473	19,097	- 11,07
dépenses réelles d'investissement	17,548	15,602	- 11,09
dont remboursement capital dette et d'avances	2,973	3,507	17,96

dont investissements opérationnels	14,316	11,837	- 17,32
dont dépenses imprévues	0,259	0,258	- 0,39
total des mouvements d'ordre	3,925	3,495	- 10,96
dont mouvements intersections	1,670	1,690	1,20
<i>amortissements-provisions</i>	1,670	1,690	1,20
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,255	1,805	- 19,96
total dépenses d'investissement	21,473	19,097	- 11,07

1 - Les inscriptions opérationnelles

Le montant à inscrire au budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année, calculée dans la limite de la capacité financière annuelle.

Au 29 octobre 2009, 12 M€ resteraient à réaliser en charge nette sur les autorisations de programme en cours.

Par rapport séparé, le Conseil se prononce sur le montant des autorisations de programme globales à affecter en 2010.

Le crédit de paiement 2010 pour les opérations de la programmation est porté à 8 M€ en charge nette. Les inscriptions de dépenses sont évaluées à 13,641 M€. Elles comptabilisent 11,837 M€ de mouvements réels et 1,805 M€ de produit de TVA à récupérer des fermiers (inscription pour ordre). Les écritures relatives à la TVA sont reprises au chapitre globalisé 041 "opérations patrimoniales", en dépenses comme en recettes.

Les recettes opérationnelles sont portées à 5,642 M€. Comme en dépenses, elles incluent 1,805 M€ d'écritures d'ordre, relatives à la TVA à récupérer sur les travaux d'investissement. Les recettes opérationnelles réelles sont attendues pour 3,837 M€.

Une part importante des crédits proposée en dépenses est destinée au financement des programmes annuels des opérations globalisées. La construction de réseaux, pour les opérations récurrentes ou les opérations individualisées qui seront décidées en cours de l'exercice, pourrait représenter un investissement de 7,053 M€ ; les actions pour la mise en sécurité de la distribution mobiliseraient 0,712 M€ pour le renouvellement des conduites en plomb, la télégestion et la pose de clapets sur les bouches de lavage.

Hors les inscriptions pour la régularisation des avances forfaitaires sur marchés (0,523 M€), les recettes réelles opérationnelles sont envisagées pour la somme de 3,313 M€.

Le produit de la TVA, calculé à 1,805 M€, correspond aux dépenses opérationnelles réelles proposées à 11,837 M€.

Des recettes de l'ordre de 1,335 M€ sont attendues de l'Agence de l'eau, en particulier pour le changement des canalisations en plomb.

Les participations des tiers, pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année, sont prudemment estimées à 0,300 M€.

2 - Les mouvements financiers

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 3,507 M€ en prenant en compte le remboursement d'avances versées par l'Agence de l'eau et le Conseil général du Rhône pour 0,630 M€. Il était de 3 M€ au budget primitif 2009. L'encours de la dette est estimé à 39,480 M€ sur la base des emprunts contractés au 26 novembre 2009.

Une provision de 0,258 M€, pour les dépenses imprévues de l'exercice, est également comptabilisée en mouvements réels.

Le programme d'emprunt, nécessaire pour équilibrer le budget 2010, s'élèverait à 2,625 M€, compte tenu des inscriptions opérationnelles portées en charge nette à 8 M€ et de l'autofinancement brut de la section d'investissement de 9,140 M€.

Les écritures financières pour ordre sont proposées à 7,410 M€ en recettes et 1,690 M€ en dépenses.

Sur le chapitre globalisé 040 "opérations d'ordre de transfert entre section", elles comptabilisent :

- en recettes, l'amortissement des études, mobiliers, bâtiments, réseaux et matériels techniques qui constitue une ressource propre de 7,410 M€,
- en dépenses, l'amortissement des subventions d'équipement reçues, soit une annuité de 1,690 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2010 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 37 256 415 €.

2° - Dit que le budget des eaux est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme d'harmonisation complémentaire applicable depuis le 1er janvier 2008.

3° - Décide que, pendant l'année 2010, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étend immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget des eaux,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.